

**COMMUNE DE SAINT-ALBAN**  
Côtes d'Armor

**ARRETE DU MAIRE N°2026-62**  
Délégation de fonction à Monsieur  
Mathieu LANGLAIS,  
2<sup>ème</sup> adjoint.

Monsieur le Maire de SAINT-ALBAN

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, article L2122-18, qui confère au maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, dès lors que chaque adjoint est titulaire d'au moins une délégation, à un ou plusieurs conseillers municipaux,

**Vu** la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints,

**Vu** le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

**Vu** le tableau du Conseil municipal en date du 20 mars 2026,

**ARRETE**

**Article 1** – Monsieur Mathieu LANGLAIS, 2<sup>ème</sup> adjoint, est délégué pour traiter l'ensemble des affaires communales concernant les domaines suivants :

- Bâtiments, Infrastructures communales
- Vie associative

**Article 2** - Délégation permanente est également donnée à Monsieur Mathieu LANGLAIS, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, à l'effet de signer les documents et courriers consignés à l'article 1er.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

**Article 3** - Les actes signés au titre de l'article 1er devront porter le nom, prénom, qualité et mention de la délégation. S'il s'agit d'un arrêté, la présente délégation sera mentionnée dans les visas.

**Article 4** - Cette délégation peut être révoquée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Monsieur Xavier MERPAULT.

**Article 5** - Le présent arrêté prend effet au 24 mars 2026.

**Article 6** - Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, transmis à M. Le Préfet, et notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée à Monsieur le Trésorier Payeur Général.

A SAINT-ALBAN, le 24 mars 2026  
Monsieur le Maire,  
Xavier MERPAULT

Le 2<sup>ème</sup> adjoint,  
Mathieu LANGLAIS

